

V i v r e à L a D é f e n s e

Association Loi 1901 – Dépôt Préfecture 03 février 2003 – Parution J.O. 22 mars 2003
N° d'enregistrement : W922003482 (anciennement 1326573)

Communiqué de Presse

C'est sans surprise que l'association VIVRE A LA DEFENSE a été informée le 23 juin 2015 du rejet de sa requête contre les trois permis de construire du groupe HERMITAGE.

Contrairement aux assertions du représentant du groupe HERMITAGE, qui laisse une fois de plus entendre que les jeux seraient faits, ce rejet de recours contre des permis de construire n'est pas synonyme de "feu vert" à la construction. Loin de là.

Indépendamment des autres recours déjà formés, et toujours en cours, l'association VIVRE A LA DEFENSE rappelle que le jugement du 19 juin 2015 ne présente aucun caractère définitif puisque un appel va être formé.

L'association VIVRE A LA DEFENSE rappelle également qu'aucun de ces recours, pas plus celui-ci qu'un autre, n'a été jugé abusif contrairement à ce que l'on a maintes fois pu lire dans la presse.

A ce propos, nous rappelons que la société HERMITAGE a assigné l'Association avec demande de dommages-intérêts à hauteur de 8,000,000.00 € pour recours abusifs... des recours qui n'ont jamais été jugés abusifs !

Rappelons également que les résidants visés par le projet HERMITAGE n'ont aucun lien juridique avec cette société. En revanche, ce qu'ils vivent au quotidien depuis plusieurs années est un cauchemar.

L'association VIVRE A LA DEFENSE n'en a pas terminé. Son combat a commencé début 2003 après avoir constaté que trois groupes d'immeubles privés, exclusivement occupés par des personnes titulaires de baux privés secteur marché libre (loi 1989), avaient été cédés à leur insu à un bailleur social (organisme soumis à la loi 1948 avec la stricte obligation de répondre à son objet social juridiquement et légalement encadré) : LOGIS-TRANSPORTS.

Certes l'Association ne bénéficie d'aucun « soutien politique et économique », mais elle continuera son combat jusqu'à ce que les lois d'ordre public, notamment, soient respectées et appliquées dans un Etat de Droit.

Elle a par ailleurs suffisamment de sagesse pour savoir qu'il ne sert à rien de crier « Victoire ! » tant que la partie n'est pas finie.

Le 24 juin 2015

VIVRE A LA DEFENSE

« Damiers de Bretagne »

~ 13/14, Place de Seine - 92400 Courbevoie ~

Association cofondatrice du Collectif « SEINE à SEINE ENVIRONNEMENT »